

PROCÉDURE EN CAS DE CRISE

Chère responsable, cher responsable

Il n'est malheureusement pas exclu que des incidents sérieux se produisent dans le cadre des activités scouts: accidents graves avec dommages corporels, dégâts matériels importants provoqués par des scouts, délits commis par des scouts ou au détriment de scouts. En prévision de tels cas, le MSdS a mis sur pied **une cellule de crise** pour te venir en aide lors de situations difficiles. Il n'est pas dans nos intentions de t'infliger des règlements. Nous voulons uniquement t'épauler et t'offrir un soutien pour surmonter la crise: **mesures internes** à prendre, **accompagnement des victimes éventuelles et de leurs familles**, le cas échéant accompagnement des auteurs du délit ou des responsables et de leurs familles et, dans le domaine des relations publiques, **collaboration aussi bonne que possible avec les médias**.

La cellule de crise se compose de la présidente, du président, de deux membres de la Maîtrise Fédérale, ainsi que de spécialistes appelés spécialement en cas de crise (par exemple un/e juriste, un/e spécialiste en relations publiques, un/e responsable de l'association cantonale concernée et, suivant les cas, un spécialiste compétent dans le contexte de la situation). La cellule de crise dispose en outre d'une liste de spécialistes dans les domaines les plus variés. Ils ont été soigneusement sélectionnés et informés de leur tâche en cas de crise.

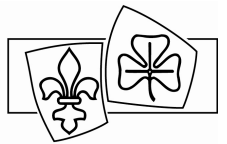
Lorsqu'une crise éclate, nous te proposons de procéder comme suit:

1. Agir à l' „intérieur“

-> **S'assurer** que les dispositions suivantes sont ou ont été prises, ou **aider** leur exécution:

- premiers secours sur place;
- accompagnement des victimes -> le cas échéant, faire appel immédiatement à un spécialiste;
- accompagnement de l'unité -> le cas échéant, faire appel immédiatement à un spécialiste;
- garantie de l'information immédiate auprès des parents de toutes les personnes impliquées;
- accompagnement des parents;
- selon la gravité du cas, accompagnement des groupes voisins et de leurs responsables;
- prier les personnes impliquées de ne donner elles-mêmes aucun renseignement directement aux médias.

-> **Prêter main forte aux responsables concernés; il s'agit d'abord de surmonter la crise, et ensuite seulement d'établir les responsabilités!**



2. Agir vers „l'extérieur“ (cellule de crise)

- Informer la personne responsable de l'association au niveau de la brigade / de la région / du district / du canton:
- Informer la première des personnes ci-dessous que tu réussis à atteindre:

Responsable de crise MSdS:

Friedrich Straehl / Guinny, Im Eigen 8, 9542 Münchwilen / TG
Tel. Mobile 079 334 80 47, friedrich.straehl@pbs.ch

► Langues: allemand

Responsable de crise adjoint MSdS:

Patrick Hersche / Trick, Romanshorerstr. 22, 9302 Kronbühl
Tel. P 079 406 24 26, Tel P 071 298 00 93, patrick.hersche@pbs.ch

► Langues: allemand

Présidente MSdS: Anne Guyaz / Mésange, Place du Motty 1, 1024 Ecublens / VD

Tel. P 079 680 02 43, Tel. P 021 691 8434, anne.guyaz@pbs.ch

► Langues: français, allemand

Président: Andreas Spichiger / Fuchs, Buchrainweg 12, 3052 Zollikofen / BE

Tel. P 079 319 87 36, andreas.spichiger@pbs.ch

► Langues: allemand, (français)

Membre Maîtrise fédérale:

Andrea Demarmels / Galletto, Via ai Mulini 7, 6596 Gordola / TI

Tel. P 079 414 74 93 Tel. P 091 745 17 32, andrea.demarmels@pbs.ch

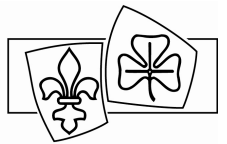
► Langues: italien, français, allemand

3. Contenu des informations à transmettre à la cellule de crise

Prière de compléter le tableau ci-dessous avec les no. de tél. du CG, des RC, etc., de le copier et de l'avoir toujours sur soi (agenda, abo demi-prix, etc).

| | | |
|---|-----------------------------------|--------------------|
| Chef de groupe | | tél. _____ |
| Responsable cantonal | | tél. _____ |
| Responsable cantonale | | tél. _____ |
| Responsable de crise MSdS: | Friedrich Straehl / Guinny | tél. 079 334 80 47 |
| Responsable de crise adjoint MSdS: | Patrick Hersche / Trick | tél. 079 406 24 26 |
| Présidente MSdS : | Anne Guyaz / Mésange | tél. 079 680 02 43 |
| Président MSdS : | Andreas Spichiger Fuchs | tél. 079 319 87 36 |
| Secrétariat Général MSdS | | él. 031 328 05 45 |

- **Qui** est concerné? Nom des personnes touchées et des principales personnes impliquées
- **Que** s'est-il passé? Genre d'incident (accident, délit, dégâts causés par les éléments);
- **Où** cela s'est-il passé? (lieu de l'incident, genre de manifestation, unité, groupe, AC);
- **Quand** cela est-il arrivé? (moment précis);
- **Combien** de personnes sont-elles concernées? (nombre de personnes impliquées et de victimes, dégâts matériels, etc);
- **Quelles** sont les mesures déjà prises;
- **Adresses, numéros de téléphone et accessibilité** des personnes compétentes et impliquées.



4. Agir vers l'„extérieur“

- > **Ne pas informer soi-même les médias!**
- > Lors de demandes de renseignements de la part des médias, essayer de gagner du temps (promettre de rappeler), afin de pouvoir se préparer.
- > **Porte-parole:**
 - Nommer immédiatement un/e porte-parole pour les contacts avec la presse, ou informer la personne responsable désignée auparavant ou son/sa représentant/e. Mettre le/la porte-parole en contact avec les personnes directement impliquées;
 - S'assurer que les canaux d'information sont opérationnels et que les personnes concernées peuvent être facilement jointes;
 - Informer les personnes concernées que les médias doivent se référer au/à la porte-parole.

En tant que **porte-paroles du MSdS auprès des médias en cas de crise**, les personnes suivantes sont également à ta disposition: les deux **présidents** (adresses et no. de téléphone: voir ci-dessus) et, s'ils ne peuvent être joints, le **secrétaire général** Rolf Birchler, tél. prof 031 328 05 45 / 076 235 85 95.